

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 72 (2010)
Heft: 8

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Convocation

à la 85^e Assemblée des délégués

samedi, 11 septembre 2010, à 9 h 00

à la salle de la Rebatte à
Chézard-Saint-Martin

Ordre du jour

1. Introduction et élection des scrutateurs
2. Communications
3. Procès-verbal de la 84^e AD du 19 sept. 2009
4. Rapport annuel 2009
5. Clôture de l'exercice comptable 2009
6. Développement de l'organisation
7. Programme d'activités
8. Budget et cotisation 2011
9. Elections de remplacement
10. Hommages
11. Propositions*
12. Divers

Selon l'article 17.10 des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises, par écrit, au président central ou au directeur, au plus tard une semaine avant la séance, soit le 31 août 2010.

En vertu de l'article 5.1 des statuts, tout membre peut assister à l'Assemblée des délégués. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections et les membres du Comité central et de la Commission financière ont le droit de voter.

Avec nos salutations les meilleures
ASSOCIATION SUISSE POUR L'ÉQUIPEMENT
TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE – ASETA
Le président central: Max Binder
Le directeur: Willi von Atzigen



Avec le soutien
du Fonds
de sécurité routière
(FSR)

Prix du cours: CHF 540.-. Le Fonds de sécurité routière ristourne une somme de CHF 100.-

Pour suivre le cours:

Un permis de conduite de cat. F/G

La première journée: un tracteur roulant à 30 ou à 40 km/h, avec arceau de protection; les permis de circulation des véhicules, le document antipollution, la convocation au cours.

La deuxième journée: le tracteur et une remorque agricole.

Après avoir réussi les examens des catégories F/G, les jeunes dès 14 ans peuvent suivre le cours G40. Reporté dans le permis de conduite, le G40 autorise la conduite de tracteurs agricoles et de véhicules exceptionnels roulant à 40 km/h au maximum. Le G40 se déroule sur deux journées – 20 leçons au total – et le nombre de participants est limité à cinq. Grâce à un enseignement intensif, les conductrices et conducteurs de tracteur acquièrent des bases solides

qui leur assurent une bonne maîtrise de la conduite. Les instructeurs sont au bénéfice de permis poids lourds et ont suivi une formation spéciale pour la conduite de véhicules agricoles.



La Vaudoise Assurances versera un montant de CHF 100.- à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance véhicule à moteur à toute personne qui a suivi le cours G40 (ou à un membre de sa famille habitant à la même adresse). Ce bon est valable deux ans à compter de la fin du cours G40.

La Vaudoise Assurances remet un bon de 100.- valable en cas de conclusion d'une nouvelle assurance véhicules à moteur.

Conditions générales

Les participants reçoivent la convocation et la facture deux semaines avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, un montant de Fr. 60.- sera perçu pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture. ■

Lieux et dates 2010

Nouveau lieu de cours: Sursee

Aarberg BE	13.08 + 19.08	26.08 + 31.08	Lindau ZH	26.08 + 31.08	21.10 + 26.10
Bazenheid SG	11.11 + 16.11		Lyss BE	15.09 + 22.09	21.10 + 26.10
Biberbrugg SZ	07.10 + 12.10		Lyssach BE	02.09 + 07.09	23.9 + 28.09
Brunegg AG	12.08 + 17.08	21.10 + 26.10		09.09 + 14.09	21.10 + 26.10
	23.09 + 28.09		Marthalen ZH	12.08 + 17.08	
Bülach ZH	04.11 + 09.11		Mettmenstetten ZH	10.08 + 18.08	21.10 + 26.10
Bulle FR	26.08 + 31.08	21.10 + 26.10	Moudon VD	19.08 + 24.08	28.10 + 01.11
	09.09 + 14.09	04.11 + 09.11		16.09 + 23.09	
Claro TI	22.10 + 25.10		Niederurnen GL	30.09 + 05.10	
Corcelles-près-Payerne VD	07.10 + 11.10		Nyon VD	02.09 + 07.09	18.11 + 23.11
			Oensingen	26.08 + 31.08	07.10 + 12.10
Courtételle JU	09.09 + 14.09	28.10 + 02.11	Saanen BE	07.10 + 12.10	
Düdingen FR	26.08 + 31.08	04.11 + 09.11	Salez SG	26.08 + 31.08	21.10 + 26.10
			Schöftland AG	02.09 + 07.09	
Frauenfeld TG	23.09 + 28.09	04.11 + 09.11	Schwarzenburg BE	12.08 + 17.08	19.10 + 25.10
	14.10 + 19.10			16.09 + 21.09	04.11 + 09.11
Gossau ZH	01.10 + 13.10	28.10 + 02.11	Schwyz	23.09 + 28.09	
Hohenrain LU	10.08 + 16.08	04.11 + 09.11	Sissach BL	19.08 + 24.08	28.10 + 02.11
			Sitterdorf TG	19.08 + 24.08	30.09 + 05.10
Ilanz GR	09.09 + 14.09		Sursee LU	16.09 + 21.09	28.10 + 02.11
Interlaken BE	12.08 + 18.08		Tuggen SZ	11.08 + 17.08	14.10 + 19.10
			Willisau LU	09.09 + 14.09	
Kägiswil OW	14.10 + 19.10		Zweisimmen BE	19.08 + 24.08	
La Sarraz VD	26.08 + 30.08	11.11 + 16.11	Zwingen BL	16.09 + 21.09	
	13.09 + 21.09				
Landquart GR	12.08 + 17.08	14.10 + 19.10			
Langnau i.E. BE	26.08 + 31.08	14.10 + 19.10			
	16.09 + 21.09				
Les Hauts-Geneveys NE	02.09 + 07.09				

Inscription au cours G40

Lieu et date du cours

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

NPA, lieu

Numéro de téléphone

J'ai pris connaissance des conditions de ce cours

Date et signature

Signature du représentant légal
ou du maître d'apprentissage

Envoyer à: ASETA, case postale, 5223 Riniken,
tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31, courriel: info@agrartechnik.ch